

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BAYONNE
Avenue de la Légion Tchèque

BAYONNE (64100) – résidence Ste Ursule
deux appartements l'un de 53,39 m² et l'autre de 101,15 m² sis au 1^{er} étage
avec accès privatif par le rez de chaussée (Lots n° 43, 44 et 46 de la
copropriété)

Visite assurée le jeudi 19 septembre 2019 de 14h00 à 16h00
Par la SCP MORAU – LAGUERRE-CAMY, huissier de justice à SAINT JEAN DE LUZ

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 24 octobre 2019 à 14 heures

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra qu'il sera procédé le jeudi 24 octobre 2019 à 14 heures, en l'audience et par-devant le Juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de Bayonne, au Palais de Justice de ladite ville, Avenue de la Légion Tchèque, à la vente aux **enchères publiques en un lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, des divers biens et droits immobiliers suivants ci-après désignés :**

Aux requêtes, poursuites et diligences du syndicat des copropriétaires de l'immeuble « SAINTE URSULE » situé 11 rue Neuve et 2-3 rue Sainte Ursule à Bayonne, immatriculé au registre national des copropriétés sous le n° AEO-753-665 représenté par son administrateur judiciaire Me JUNQUA LAMARQUE Catherine, domiciliée 3 rue du Pont de l'Aveugle, 64600 ANGLET

Ayant pour avocat la SCP JUNQUA - LAMARQUE & Associés.

DESIGNATION DU BIEN :

Dans un ensemble immobilier situé à BAYONNE (64100) Résidence SAINTE URSULE, 11 rue Neuve et 2-3 rue Sainte

Ursule, cadastré dite commune section BI n° 224 pour une contenance de 7a 96ca et droits immobiliers suivants :

LOT N° 43 :

Un appartement situé au premier étage d'une superficie de 53,39 m² et diverses pièces
Avec les 299/10.120^e des parties communes générales

LOT N° 44 :

Un appartement situé au premier étage d'une superficie de 101,15 m² et diverses pièces
Avec les 566/10.120^e des parties communes générales

LOT N° 46 :

Un accès situé au rez de chaussée et au premier étage d'une superficie totale de 17,42m² : au rez de chaussée un couloir et au 1^{er} étage un escalier et un palier
Avec les 72/10.120^{èmes} des parties communes générales

SYNDIC DE COPROPRIETE :

La copropriété dont dépend l'immeuble est sous administration provisoire de Me JUNQUA LAMARQUE 3 rue du Pont de l'Aveugle 64600 ANGLET.

MISE A PRIX : 30.000,00 euros
(trente mille euros)

Seuls les avocats au Barreau de Bayonne peuvent porter les enchères.
Le cahier des conditions de vente est consultable au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bayonne (n° RG 16/00776). Consignation de garantie obligatoire. Outre les clauses et conditions du cahier des conditions de vente et les frais de poursuite payables en sus du prix d'adjudication.

Fait et rédigé à Anglet, le 28 août 2019

Signé : Me Catherine JUNQUA LAMARQUE

ETAT D'OCCUPATION :

Au jour du procès-verbal descriptif en date du 16 avril 2019, dressé par la SCP MORAU – LAGUERRE-CAMY, huissier à Saint Jean de Luz, les biens étaient libres de toute occupation.